



**L'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) met le public en garde contre les activités de plusieurs acteurs offrant irrégulièrement des options binaires sur le marché belge.**

Toute société souhaitant offrir des produits d'investissement **doit disposer d'un agrément**.

En outre, la FSMA rappelle que depuis le 18 août 2016, **aucune société d'investissement** (agrée ou non) **n'est autorisée à commercialiser activement des options binaires** sur le territoire belge.

Les acteurs faisant l'objet de la présente mise en garde **ne respectent pas les règles précitées**.

De plus, les consommateurs ayant investi auprès de ces sociétés n'ont jamais récupéré leur argent. Dès lors, il s'agit très probablement d'une **fraude à l'investissement**.

Pour ces motifs, la FSMA **déconseille fortement de donner suite aux offres de services financiers** émanant des acteurs suivants :

- [Go Capital FX \(Go Capital 123 – Lancelot Equity Ltd.\)](http://www.gocapitalfx.com) ([www.gocapitalfx.com](http://www.gocapitalfx.com) - [www.gocapital123.com](http://www.gocapital123.com))
- [Vipwayzone](http://www.vipwayzone.com) ([www.vipwayzone.com](http://www.vipwayzone.com))

\*\*\*

La FSMA rappelle que de **nombreuses fraudes à l'investissement** se cachent derrière les sociétés actives dans le secteur des options binaires et qui ne disposent pas des agréments requis. Toute personne qui souhaiterait investir auprès de ces sociétés court donc le risque de **ne jamais revoir les sommes investies**.

Afin d'éviter ces fraudes, la FSMA réitère sa recommandation aux investisseurs de toujours **vérifier l'identité de la société** leur proposant un investissement (dénomination sociale, pays d'établissement, siège social, *etc.*). Si cette société n'est pas clairement identifiable, aucune confiance ne peut lui être accordée.

Les investisseurs sont également invités à toujours vérifier si cette société dispose des agréments requis. À cette fin, une [recherche](#) rapide peut notamment être effectuée sur le site de la FSMA.

**Attention** : méfiez-vous des « **cloned firms** » : des sociétés qui se font passer pour d'autres sociétés, régulières, alors qu'elles n'ont aucun lien avec celles-ci. Afin d'éviter ce type de fraude, les investisseurs veilleront à bien examiner les adresses e-mails ou données de contact des sociétés en question, éléments utiles pour détecter ce type de fraude.

Plus que jamais, la prudence est donc de mise. En cas de doute, avant tout versement (complémentaire), n'hésitez pas à contacter directement la FSMA via son [formulaire de contact pour les consommateurs](#). N'hésitez

pas non plus à avertir la FSMA de toute société suspecte qui n'aurait pas déjà fait l'objet d'une mise en garde de sa part.

\*\*\*

Pour plus de recommandations afin d'éviter les fraudes à l'investissement, la FSMA invite les investisseurs à consulter la page « [Comment reconnaître et éviter les fraudes](#) » de son site web.

Pour plus d'informations au sujet des options binaires, la FSMA invite les investisseurs à consulter la page « [Options binaires et forex](#) » de son site web.

**Source URL:** <https://www.fsma.be/fr/warnings/options-binaires-la-fsma-met-le-public-en-garde-contre-plusieurs-acteurs-irregulierement-0>